



## Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

Quai des Carmes, 43 - 4101 Jemeppe  
Tél. 04 237 94 14-18-19

✉ psseraingg@provincedeliege.be

[www.mafuturecole.be](http://www.mafuturecole.be)



Province  
de Liège

Enseignement

### Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

SPÉCIALISATION EN  
MILIEU HOSPITALIER POUR ASSISTANTS  
PHARMACEUTICO-TECHNIQUES

## PROGRAMME DES COURS (SUR 1 AN)

- Hygiène professionnelle et hospitalière
- Pharmacie théorique
- Pharmacologie

Au terme des cours, l'étudiant aura abordé les sujets suivants :

- la stérilisation (modes et méthodes en fonction du matériel et des produits) ;
- les antiseptiques et désinfectants (modes d'action, spectres d'utilisation, conservations, indications et contre-indications) ;
- les anti-infectieux (spectres, doses d'attaques et d'entretien, respecter les contre-indications et les interactions médicamenteuses, effets secondaires et résistances) ;
- la toxicologie (contre-indications et interactions médicamenteuses, cas d'intoxications, manipulation des cytotoxiques et des radio-éléments) ;
- les dispositifs à usage médical (types d'aiguilles, de seringues, de drains, de prothèses, de sondes, ...)
- les préparations injectables (identifications des médicaments, calculs de concentrations, utilisation des appareils, ...)
- la délivrance des médicaments (dossier médical, forfaitarisation, prescription, circuit hospitalier,...)
- l'administration des médicaments (modes, spécificités,...).

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### DURÉE DES ÉTUDES

En soirée, à raison de +/- 8 périodes/semaine pendant 1 an et 30 jours de stages en milieu hospitalier.

### TITRE DÉLIVRÉ

Attestation de qualification d'assistant pharmaceutico-technique en milieu hospitalier.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre en possession du certificat de qualification d'assistant pharmaceutico-technique ;
- Etre âgé de 18 ans minimum.

### DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

### Sont exemptés :

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.W.I.P.H. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



*Cette formation s'adresse uniquement aux personnes en possession du certificat de qualification d'assistant pharmaceutico-technique.*

## FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette formation :

- concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répond aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Cette formation permettra à l'étudiant d'être capable sous la responsabilité du pharmacien :

- de réaliser toutes les tâches de l'officine hospitalière avec précision, rigueur et ponctualité ;
- de délivrer et préparer des médicaments et autres produits en respectant les modalités de délivrance (notamment l'étiquetage,...) ;
- d'accompagner de conseils adéquats la délivrance de produits courants ;
- de respecter les règles de courtoisie et de développer des attitudes relationnelles positives avec l'équipe de travail ;
- d'utiliser à bon escient la documentation mise à sa disposition en officine hospitalière ;
- de gérer les différentes facettes du métier d'assistant pharmaceutico-technique en milieu hospitalier ;
- de participer à la vie de l'officine hospitalière (tâches administratives, inventaires,...) ;
- d'assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau des appareils équipant l'officine hospitalière ;
- de participer à la mise en œuvre des services offerts par l'officine ;
- de participer au recensement des risques liés à la sécurité et à l'hygiène ;
- de référencer et traiter l'information ;
- de se situer dans la vie professionnelle.



## CHAMP D'ACTIVITÉ

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, sous la responsabilité du pharmacien, de développer des compétences telles que :

- la réalisation de préparations injectables,
- la gestion des stocks dans les unités de soins et dans la pharmacie,
- la distribution individualisée,
- la gestion de dispositifs à usage médicale,
- la mise en pratique des règles d'hygiène hospitalière.